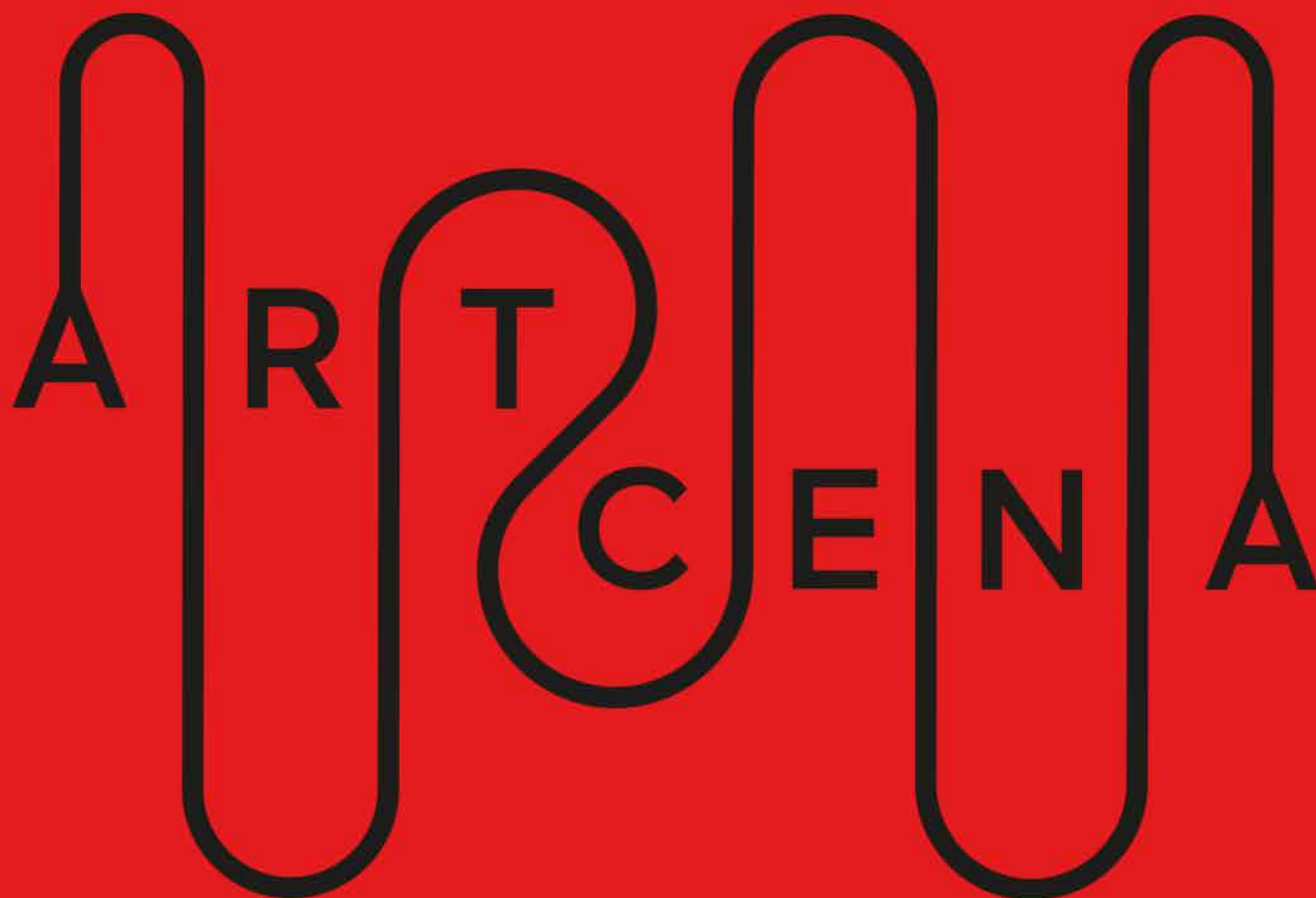




Concevoir son projet d'éducation artistique et culturelle

Boîte à outils

ARTCENA
68, rue Folie Méricourt
75011 Paris

Dossier réalisé par ARTCENA,
centre national des arts du
cirque, de la rue et du théâtre,
en partenariat avec
Les Plateaux Sauvages.

LES
PLATEAUX
SAUVAGES

Sommaire

Introduction	2
I – Repères historiques.....	3
II – Partenaires et dispositifs.....	5
Les partenaires	5
A – LA DÉCENTRALISATION TERRITORIALE	5
B – LES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS	9
C – LES GRANDES ASSOCIATIONS CULTURELLES	10
D – LES PLATEFORMES DE DESCRIPTIONS DE PROJETS EAC	12
E – L’ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	13
F – LES FONDATIONS QUI SOUTIENNENT L’EAC	14
G – LES FÉDÉRATIONS D’ÉDUCATION POPULAIRE	14
Les dispositifs	15
A – LES DISPOSITIFS « CADRES »	15
B – LES DISPOSITIFS	15
C – LES DISPOSITIFS PAR SECTEURS ARTISTIQUES ET CULTURELS	17
III – Le statut juridique de l’intervenant.....	22
IV- Mots clefs de l’éducation artistique et culturelle	24
V- Principaux sigles et acronymes	27
VI –Repères et ressources.....	33
A – DISCOURS ET DOCUMENTS MINISTÉRIELS.....	33
B – ÉTUDES ET RAPPORTS.....	33
C – OUVRAGES	34
D – AUTRES PISTES, SITES.....	35

Introduction

Le « choc » artistique provoqué par une œuvre suffirait-il pour en délivrer tous les secrets et donner le goût de l'art ? Aussi puissante et essentielle soit-elle, cette rencontre se prépare et se construit dans la durée pour décupler les plaisirs. C'est tout l'enjeu de l'éducation artistique et culturelle (EAC), qui repose sur l'acquisition de connaissances, la pratique effective dans le cadre d'ateliers et le rapport direct aux œuvres et aux artistes. À la croisée de ces trois composantes, la médiation est indispensable pour guider les jeunes publics sur les chemins de l'art et les amener jusqu'à l'autonomie qui leur permettra d'intégrer une pratique culturelle et sociale et de la partager.

Au cours des dix dernières années, l'EAC est devenue un axe incontournable des politiques publiques de la culture et notamment des politiques locales. Les collectivités territoriales sont en effet les premières à travailler la question de la généralisation et de l'articulation de l'EAC avec les différents temps de vie des enfants et des jeunes, deux composantes essentielles d'une priorité désormais affirmée comme gouvernementale.

Aujourd'hui, le nombre mais surtout la diversité des actions mises en place par les artistes, les professionnels de la culture, les éducateurs et les travailleurs sociaux, soutenus bien souvent par les différents acteurs des politiques publiques, apportent des réponses originales et exemplaires pour construire des parcours d'éducation artistique et culturelle portés par l'énergie de la création.

La multiplicité des interlocuteurs et des dispositifs, le foisonnement des initiatives tout comme la terminologie fleurie d'acronymes brouillent toutefois le paysage pour qui n'en connaît pas les arcanes. Ce guide apporte quelques points de repères indispensables !

I – Repères historiques

MINISTÈRE DE LA CULTURE

1965-2018 : 12 REPÈRES SUR l'éducation artistique et culturelle



1965

Création de l'éducation socio-culturelle dans l'enseignement agricole

Des enseignants dédiés développent des actions d'éducation artistique et culturelle à destination des lycéens. Le protocole interministériel Culture/ Agriculture signé en 1984, renouvelé en 1990 et 2011, renforce ces actions dans les lycées agricoles



1968

Les principes de l'éducation artistique sont posés

En mars 1968, un colloque intitulé « Pour une école nouvelle » pose les principes de l'éducation artistique, qui doit commencer à l'école primaire, s'ouvrir au monde contemporain et privilégier le contact avec les artistes



1975

La loi Haby modifie le paradigme éducatif et insiste sur l'éducation artistique

Promulguée le 11 juillet 1975, la loi Haby sur l'éducation, qui réforme en profondeur l'enseignement, insiste sur la place de l'éducation artistique dans la formation primaire et secondaire



1982

Les premières « classes culturelles » sont créées

Mise en place des « Classes patrimoine ». Ce principe sera étendu en 1984 aux arts plastiques avec les « Classes arc-en-ciel » qui deviendront, en 1985, les « Classes culturelles », ouvertes aux domaines de la création et de la culture



1988

Les enseignements artistiques sont partie intégrante de la formation scolaire

Avec la loi n°88-20 du 6 janvier 1988, les enseignements artistiques sont désormais partie intégrante de la formation scolaire primaire et secondaire



1992

Les 1^{ers} jumelages entre équipements culturels et établissements scolaires sont formalisés

Pour la première fois, des jumelages entre des équipements culturels et les partenaires concernés par les activités des jeunes dans le temps scolaire et périscolaire sont fixés dans la circulaire n°92-239 du 30 mars 1992



2000

Un plan Interministériel généralise les pratiques artistiques à l'école

Les ministres de l'Education nationale et de la Culture lancent un plan de cinq ans pour le développement des arts et de la culture à l'école (dit « plan Lang-Tasca »). Son objectif : généraliser les pratiques artistiques et étendre l'accès à la culture



2005

Le Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle voit le jour

Installation du Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC), dont l'organisation sera modifiée en 2013 et la composition enrichie en 2017. Sa mission principale est de proposer des orientations stratégiques en matière d'éducation artistique et culturelle



2006

Mobilisation Internationale à l'Unesco en faveur de l'éducation artistique

Première conférence internationale organisée par l'Unesco sur l'éducation artistique, cet événement, qui a rassemblé plus de 1200 participants venant de 97 pays, s'est tenu à Lisbonne en mars 2006 sur le thème suivant : « Développer les capacités créatrices pour le XXI^{ème} siècle »



2013

Un parcours d'éducation artistique et culturelle est créé pour chaque élève

Détaillé dans la circulaire n°2013-073 du 3 mai 2013, le parcours d'éducation artistique et culturelle, créé par la loi du 8 juillet 2013 sur la refondation de l'école, a pour objectif de relier les actions éducatives aux expériences culturelles personnelles de chaque élève



2016

Une Charte pose dix principes-clés de l'éducation artistique et culturelle

Présentée par le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle en juillet 2016, une Charte pose dix principes-clés de l'éducation artistique et culturelle, dont la nécessité d'une approche globale intégrant tous les temps de l'enfant et tous les lieux de l'éducation artistique



2018

Initiatives en faveur de la pratique musicale par des jeunes

Priorité de la ministre de la Culture, l'éducation artistique et culturelle touche aujourd'hui tous les sujets, comme l'éducation à l'image ou la pratique musicale. Dans ce dernier domaine, on relève plusieurs initiatives volontaristes, dont « la rentrée en musique », « le plan chorale » et le plan « Tous musiciens d'orchestre », qui visent à favoriser la pratique collective

Source : ministère de la Culture, Secrétariat général, délégation à l'information et à la communication 2018

II – Partenaires et dispositifs

Les partenaires

Si la construction d'un projet d'éducation artistique et culturelle implique la mise en relation d'artistes ou de scientifiques avec des établissements d'enseignement scolaires ou universitaires et des organismes culturels, elle impose aussi de connaître le « bassin de vie » dans lequel il s'inscrit, d'identifier les publics et les acteurs qui seront, étape par étape, associés à sa mise en œuvre.

Nous proposons dans ces pages un panorama institutionnel et une présentation des interlocuteurs marquants, à la rencontre desquels il est important d'aller pour donner une assise pérenne au projet EAC.

Cependant toutes ces instances d'État et/ou de collectivités peuvent voir leurs organisations administratives modifiées au gré de missions nouvellement identifiées ou supprimées. Cette mouvance fait qu'il faut toujours suivre l'évolution que ces changements opèrent dans l'organisation administrative en région.

Leur cloisonnement ne favorise pas toujours la circulation de l'information.

Les renseignements portés ci-dessous sont donc amenés à évoluer, la liste des relais EAC dans les collectivités (État compris) est, de facto, évolutive !

A – LA DÉCENTRALISATION TERRITORIALE

1 – Les Collectivités territoriales

Les communes, intercommunalités ou communautés de communes, départements et régions sont les divisions administratives du territoire national.

C'est au niveau de chacune de ces entités que peut être lancée un projet EAC, que des liens peuvent être noués, en amont, avec d'autres opérateurs, partenaires potentiels.

Chaque territoire a des spécificités. Avoir la connaissance des réalités sociales, géographiques, économiques etc. qui le déterminent, permet de construire un projet adapté à la population concernée sur ce territoire.

Effectivement, si l'EAC fait sienne les aspirations de l'accès à la culture, c'est pour instaurer ou restaurer la relation entre chaque public et les arts et la culture dont ils sont tenus éloignés.

Pour mieux connaître ces divisions administratives et leurs questionnements (dont culturels), on peut s'intéresser à leur travail en visitant les sites des associations qui les regroupent :

Régions (Voir le site [ici](#)),

Départements (Voir le site [ici](#)),

Communautés et métropoles (Voir le site [ici](#)),

Villes (Voir le site [ici](#)),

Petites villes (Voir le site [ici](#))

[...]

Les collectivités territoriales font souvent intervenir tous types de partenaires culturels et sociaux et favorisent le croisement des acteurs possibles dans le montage d'un projet. Elles sont particulièrement sensibles à l'introduction de perspectives sociales dans les projets culturels qu'elles soutiennent.

Le plus souvent les dispositifs territoriaux ou locaux font l'objet d'une coopération avec l'État (éducation et culture) et s'inscrivent dans le cadre de conventions annuelles ou pluriannuelles.

2 – Élus et administrateurs territoriaux

a) Élus

L'élu politique est l'un des interlocuteurs du projet EAC.

Chaque échelon territorial possède une association qui peut relayer, ponctuellement, des échanges sur les questions culturelles.

Ces associations d'élus sont référencées sur le site www.collectivites-locales.gouv.fr

Pour ce qui concerne les élus « culture » des collectivités territoriales, ils sont parfois membres de la Fédération nationale des collectivités pour la culture (FNCC), association par laquelle ils communiquent leurs positionnements en matière de politique culturelle.

S'inscrire à la lettre de diffusion permet de mieux connaître les débats et engagements que ces élus prennent au cœur desquels se trouve l'éducation artistique et culturelle. (Voir le site [ici](#))

b) Directeurs des affaires culturelles (DAC)

À côté des élus, d'autres interlocuteurs sont tout aussi importants : les directeurs des administrations ou affaires culturelles.

Ils participent et s'engagent sur l'EAC dont ils font un chantier prioritaire pour 2019 notamment en lien avec l'Éducation nationale et les politiques de la Ville.

Ils sont regroupés au sein de la Fédération nationale des directeurs des affaires culturelles (FNADAC). (Voir le site [ici](#))

3 – Région / État DRAC

a) Les directions régionales des affaires culturelles (DRAC)

Les DRAC sont les partenaires essentiels du projet EAC.

Elles représentent le ministère de la Culture en région (administration déconcentrée de l'État).

Elles permettent de mettre en lien les porteurs de projets, artistes, structures culturelles et enseignants.

Leurs connaissances des différentes institutions de leur région, celles des artistes qu'elles aident ou qui se signalent auprès de leurs centres d'information et de documentation (CID) sont très précieuses.

Les DRAC mentionnent régulièrement les appels à projets dans leurs lettres d'information et consacrent souvent une rubrique sur ce sujet sur leur site.

Pour identifier ces organismes, le ministère de la Culture et de la Communication a réalisé une cartographie, accessible sur son site www.culture.gouv.fr/

b) Les agences culturelles régionales et les conseils régionaux

Inscrites sur le territoire régional, les agences culturelles s'investissent particulièrement sur les disciplines du spectacle vivant.

Elles peuvent à la fois favoriser la mise en connexion de porteurs de projets mais aussi être relais des actions proposées aux niveaux des collectivités de leur territoire dont elles informent les acteurs locaux (dont les artistes, compagnies, etc.).

Ces agences ont un rôle déterminant car elles assurent aussi la diffusion des appels à projets territoriaux et favorisent le désenclavement de l'information.

Pour rappel, l'administration régionale a la responsabilité des lycées pour lesquels elle développe de nouvelles passerelles afin de favoriser la réalisation de projets EAC. Elle instaure des médiations adaptées qui facilitent notamment les échanges et les coopérations entre les différents partenaires du projet aux origines professionnelles différentes.

Pour les régions, c'est la Plate-Forme Interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel (PFI) qui les regroupe et fait remonter leurs actions. Les coordonnées des relais régionaux (y compris les conseils régionaux lorsque les agences n'existent pas) sont accessibles sur son site www.pfi-culture.org

Dans le domaine du spectacle vivant théâtre, il peut être aussi intéressant de se rapprocher des agences territoriales du Livre et de la Lecture.

Comme pour les précédentes agences régionales évoquées plus haut, tous les territoires n'en sont pas ou plus dotés. Cependant, il est important de les identifier lorsqu'elles existent car elles recensent tous les réseaux professionnels de leur secteur et en maîtrisent l'organisation (résidences d'auteurs, ateliers d'écriture, actions EAC croisées avec une bibliothèque, etc.)

La Fédération Interrégionale du Livre et de la Lecture (FILL) les liste sur son site www.fill-livrelecture.org

4 – Départements

Les Départements sont de grands promoteurs de l'EAC.

Les actions qu'ils entreprennent au niveau des Collèges dont ils ont la responsabilité couvrent tous les champs artistiques et culturels. Elles s'appuient sur les instances et ressources de leur territoire dont elles assurent ainsi la transmission et l'appropriation.

L'association Culture & Départements rassemble professionnels et institutions liés aux politiques culturelles départementales et territoriales. Elle mène une réflexion collective sur les politiques culturelles territoriales (dont EAC) afin d'apporter une aide technique opérationnelle et générer des démarches innovantes dont on peut consulter la documentation sur son site www.culturedepartements.org

Comme pour les Régions, les Départements peuvent être dotés d'agences culturelles. En leur absence, les conseils départementaux prennent le plus souvent en charge certaines missions culturelles. Leurs lettres d'informations peuvent, là-encore, renseigner sur les appels à projets. Arts vivants et départements est l'association qui les fédère et identifie pour les porteurs de projets les organismes ressources et les publie sur son site www.arts-vivants-departements.fr

5 – Milieu rural

a) Les lycées agricoles

Étant donné l'enclavement de ses territoires, le milieu rural fait l'objet d'un traitement spécifique. L'EAC y est dénommée plus spécifiquement « enseignement socio-culturel » (ESC).

Cet enseignement s'organise autour des Lycées agricoles qui ne dépendent pas de l'Éducation nationale mais s'inscrivent dans une spécificité historique du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Parmi les relais d'informations on peut citer :

- Escales : Il présente l'actualité de l'enseignement socio-culturel dans les établissements et à travers les référentiels et textes officiels. Il est le principal outil de communication du réseau « animation et développement culturel » (ADC) et du groupe d'animation et de professionnalisation (GAP) en ESC. Il contient plus de deux-cents pages de ressources. Voir le site www.escales.enfa.fr
- Le réseau Animation et développement culturel (ADC) rend compte des actions portées ou des appels à projets soutenus par ces établissements. Il peut favoriser aussi l'identification de relais à contacter pour savoir comment monter un projet avec eux. (Voir le site [ici](#))
- Chlorofil, site développé pour les professionnels de l'enseignement agricole français met en avant des dispositifs ou opérations en EAC (Voir le site [ici](#))

b) Les Foyers ruraux

Les foyers ruraux sont un autre relais d'information important en milieu rural et des partenaires potentiels. Leur confédération nationale réunit sur son site une information tant sur les actions soutenues que sur les organismes qui accompagnent le développement des missions culturelles et autres projets EAC sur leurs territoires. (Voir le site [ici](#))

c) Les Parcs naturels régionaux de France (PNR)

L'organigramme de ces Parcs naturels compte des chargés culture qui œuvrent dans ce domaine, aident au montage de résidences artistiques et culturelles en termes d'accès à la culture, de vivre ensemble et de projet de territoire dans un parc.

Le ministère de la Culture est impliqué à leur côté pour favoriser le développement culturel des territoires ruraux. (Télécharger le document [ici](#))

Pour compléter vos informations et connaître les actions portées par le ministère de la Culture en milieu rural, vous parcourir le dossier Culture – Monde rural sur le site www.culture.gouv.fr
[...]

6 – Villes

Pour elles aussi, leurs réalités sont très diverses et incluent souvent même d'autres particularismes.

Ville moyenne, ville centre, grande ville, etc. comptant aussi des quartiers différents du centre à la périphérie. Leur implantation géographique (milieu rural, montagne, banlieue, etc.) sont autant de critères qui peuvent orienter la mise en place d'un projet et assurer sa viabilité.

La variété de leurs territoires détermine en effet la conception de dispositifs conçus pour combler un manque particulier lié à un environnement social, économique et géographique précis.

Les communes ont la responsabilité des écoles de la maternelle au primaire. Elles encouragent, suivent ou informent des projets EAC qu'elles souhaitent réaliser ou accompagner.

Leurs disparités sont prises en considération par le ministère de la Culture en concertation avec le ministère de la Ville. Des contrats en milieu urbain sont formalisés conjointement. Le ministère de la Culture les publie et rend compte de ces positions et actions dans la rubrique dédiée à la Politique de la Ville sur son site www.culture.gouv.fr

7 – Communautés de communes

Les communes nouvelles, toutes les formes d'intercommunalités sont l'échelon phare du remaniement territorial de la Loi NOTRe (2014).

Elles sont présentées comme nouveaux « bassins de vie » à partir desquels il semblerait plus facile de monter des projets en proximité avec les habitants.

Ces communautés de communes doivent cependant encore trouver leur place et leur spécificité dans le contexte culturel. Il est possible de s'intéresser aux perspectives qu'elles engagent pour la culture en consultant le site de l'Association des communautés de France (AdCF) qui les regroupe (Voir le site [ici](#))

B – LES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS

1 – Rappel de directives ministérielles

Le ministère de la Culture implique les établissements culturels dans le développement de l'éducation artistique et culturel. Le partenariat avec les équipements culturels est un ressort majeur de cette politique culturelle qui vise à ouvrir les milieux scolaires et universitaires sur la culture par la fréquentation des œuvres et la médiation des artistes.

Pour rappel, en 1998 était rédigée la « Charte des missions de service public » du cahier des missions et des charges des structures labellisées du spectacle vivant dont on peut lire le texte sur le site du ministère de la culture (Voir le site [ici](#)).

En 2010, la circulaire « Labels et réseaux nationaux du spectacle vivant » avait renforcé les préconisations de la charte.

Entre temps, en 2008, une circulaire interministérielle, actait l'élargissement de cette obligation à l'ensemble des structures artistiques et culturelles.

En 2017 intervient la réactualisation des cahiers des missions et des charges des structures labellisées inscrits dans le texte de la Loi Liberté de la création, architecture et patrimoine (LCAP) dont on peut consulter les textes sur le site de Légifrance (Voir le site [ici](#))

Avec la reconnaissance affirmée des droits culturels pour chaque citoyen, ces préconisations prennent, pour ces établissements, valeur d'engagement « au service de la diversité artistique, de [la] démocratisation culturelle par des actions de médiation, dont celles concernant l'éducation artistique et culturelle, de traitement équitable des territoires ».

2 – Les Équipements culturels liés au Ministère de la Culture

Pour se repérer dans l'offre généreuse d'information – notamment EAC – proposée par le ministère de la Culture et ses équipements, on peut utiliser le « Répertoire des ressources documentaires du ministère de la Culture » réalisé par Estelle McLean, Ministère de la Culture, 28 août 2017, 261 p.

Il permet de trouver 164 fiches qui décrivent les ressources documentaires des organismes référencés et l'ensemble de leurs domaines d'intervention.

Cette exploration peut se faire en ligne sur le site du Ministère de la Culture (Voir le site [ici](#))

Les données compilées dans ce répertoire, sont téléchargeables en plusieurs formats et accessibles sur le site des données publiques (Voir le site [ici](#))

Parmi les établissements publics liés au ministère de la Culture et naturellement présent dans ce répertoire, le Centre national de la danse (CND) s'est positionné comme référent de l'EAC pour promouvoir les actions portées dans son secteur artistique dont il met les informations en accès sur son site (Voir le site [ici](#))

3 – Les Réseaux des scènes publiques

Concernant les équipements du spectacle vivant, labélisés ou non, leurs réseaux professionnels peuvent être des intermédiaires pour un relai d'information, comme les associations de structures théâtrales par exemple dont nous vous proposons quelques références ci-dessous :

Association des Centres Dramatiques Nationaux (ACDN). (Voir le site [ici](#))

Association des Scènes Nationales (ASN). (Voir le site [ici](#))

Association nationale des scènes conventionnées (ANSC). (Voir la liste [ici](#))

Syndicat national des scènes publiques (SNSP). (Voir le site [ici](#))

Actes-Ilf. (Voir le site [ici](#))

Artfactories. (Voir le site [ici](#))

Coordination nationale des lieux intermédiaires et indépendants. (Voir le site [ici](#))

[...]

Sont présentés uniquement les réseaux de lieux de création et/ou diffusion théâtraux auxquels pourraient être rattachées toutes les autres disciplines artistiques du spectacle vivant (cirque, rue, marionnette, etc.).

C – LES GRANDES ASSOCIATIONS CULTURELLES

1 – ANRAT

Pour le spectacle vivant et plus particulièrement le théâtre, l'Association nationale de recherche et d'action théâtrale (ANRAT) est un contributeur actif et déterminant.

Elle rassemble des artistes et des enseignants engagés dans des actions de transmission du théâtre à l'École, de la maternelle à l'université. Elle affirme la puissance émancipatrice du théâtre et sa capacité transformatrice en milieu scolaire. Elle défend l'absolue nécessité du partenariat entre artistes et enseignants, en lien avec la création.

Par cette aide, elle joue auprès de chaque porteur de projet qui la sollicite, le rôle de passeur de cultures professionnelles entre le milieu de la culture et celui de l'éducation qu'elle représente et

dont elle éclaire les artistes, auteurs et compagnies sur les modalités d'actions et de partenariats possibles.

Elle met une offre de ressources importante à disposition sur son site www.anrat.net

2 – ARTCENA

ARTCENA, Centre national des arts du cirque, de la rue et du théâtre, peut apporter une ressource sur la méthodologie et les contours juridiques du montage de projet par des compagnies ou artistes intervenants.

La plateforme Services aux professionnels propose une permanence juridique. Elle rédige des guides, fiches pratiques qui permettent aux porteurs de projet de se situer dans l'avancée de leur projet et de trouver un accompagnement.

Sa plateforme Documentation met à disposition de la ressource (revues, ouvrages, etc.) et répond aux demandes d'approches documentaires.

Il maintient informé sur cette question dans sa publication trimestrielle le Bulletin et à travers les différentes rubriques de son site www.artcena.fr

3 – D'autres associations culturelles

Ces grandes associations peuvent émaner de nombreux autres domaines culturels et artistiques dont elles maîtrisent l'information et en favorisent la diffusion.

Elles permettent d'avoir une approche documentaire pointue sur des aspects du montage d'un projet EAC dans leurs secteurs spécifiques et peuvent donner l'idée de recherches d'autres partenariats.

Force est de constater que les projets croisent de plus en plus de disciplines artistiques multiples ce qui élargit le périmètre des partenaires possibles.

Ni la créativité, ni l'imagination encore moins l'engagement, ne sauraient contenir la création de nouvelles entités quand d'autres pourraient voir leurs missions cesser. De fait, la liste présentée ci-dessous des associations culturelles ouvertes aux arts et la culture est largement évolutive !

Les associations culturelles peuvent être à la source de propositions pour l'État et impliquées dans des dispositifs nationaux de l'EAC comme dans les domaines des arts du spectacle

Scènes appartagées (Voir le site [ici](#))

Scènes d'enfance et d'ailleurs – Assitej France (Voir le site [ici](#))

[...]

des arts plastiques

Association La Source (Voir le site [ici](#))

Mix'Art (Voir le site [ici](#))

MuMo (Voir le site [ici](#))

[...]

du livre et de la lecture

Lire et faire lire (Voir le site [ici](#)),

Les petits champions de la lecture (Voir le site [ici](#))

Labos des histoires (Voir le site [ici](#))

[...]

de la musique

Centres Musicaux Ruraux (Voir le site [ici](#))

Concerts de poches (Voir le site [ici](#))

Orchestre à l'école (Voir le site [ici](#))

Union nationale des jeunesses musicales France (UNJMF) (Voir le site [ici](#))

[...]

ou encore du patrimoine

L'Union rempart (Voir le site [ici](#))

[...]

D – LES PLATEFORMES DE DESCRIPTIONS DE PROJETS EAC

Le cloisonnement territorial opacifie l'extrême diversité de l'offre. De fait nombres de professionnels ont émis le vœu qu'un « guichet unique » puisse réunir l'ensemble des propositions existantes en y adjoignant les appels à projets qui naissent au gré de besoins identifiés par chacun des acteurs de l'EAC.

Ce souci de rationalisation de l'information sur les dispositifs existants ou initiés par des structures devrait améliorer l'accompagnement des projets qui en découlent et garantir, outre leur visibilité, leur qualité.

Le regroupement souhaité sur une plateforme dédiée devrait simplifier l'accès aux projets portés et, grâce à leurs descriptions détaillées, inspirer un équipement culturel, un établissement scolaire ou un élu, etc. qui envisage de déployer une action sur son territoire.

Le partage d'expériences rendu ainsi possible permettrait d'éviter les écueils que des porteurs de projets antérieurs ont eu, parfois, à traverser.

Nous avons identifié trois sources aux contributions participatives qui sont en constitution :

1 – Du côté de l'État

La plateforme EAC. L'éducation artistique et culturelle à portée de main Ministère de la Culture/Ministère de l'Éducation nationale,

Il s'agit d'une application qui contribue à donner une plus grande visibilité aux projets EAC portés par les acteurs culturels dans les territoires et qui aide les enseignants à identifier et mettre en œuvre ces projets. (Voir le site [ici](#))

2 – Du côté des Départements

La base de données des projets artistiques et culturels dans les départements permet une visibilité nationale pour des projets départementaux en éducation artistique et culturelle.

Cette base de données portée par « Arts vivants et départements » promeut les actions culturelles impliquant artistes et populations et les libère ainsi de leur cloisonnement territorial.

Selon les résultats de l'« Étude sur les dispositifs départementaux d'éducation et de soutien aux arts vivants et aux arts plastiques » de Jean-Marie Colin et Aurélien Djakouane, 2015 et téléchargeable [ici](#), on peut expliquer la mise en place de cette base de données du fait de la participation très forte des départements dans les projets EAC dont ils sont les deuxièmes initiateurs devant les lieux de diffusion/création et derrière les établissements scolaires. (Voir le

site [ici](#))

3 – Du côté de l'Éducation nationale

Une opération de rationalisation de l'information est aussi en cours avec :

ADAGE Recensement des projets d'éducation artistique et culturelle

Favoriser la recherche d'un dispositif académique ou national, trouver un partenaire pour monter un projet, organiser des sorties culturelles ou participer à un concours telle est la vocation de cette application. Le logiciel développé par l'Académie de Versailles sera bientôt élargi aux autres académies. (Voir le site [ici](#))

Les rectorats ont aussi nommé des « Référénts Culture », il s'agit de professeurs qui, sur la base du volontariat, sont déchargés d'une partie de leurs heures d'enseignement pour centraliser les projets de transmission artistiques au sein de leur établissement scolaire. Cet interlocuteur est une porte d'entrée dans l'établissement pour le porteur de projet : le « Référént Culture » l'orientera ensuite vers ceux qui seront les plus intéressés par le projet.

Plus d'information sur le site www.eduscol

À savoir aussi pour ce qui concerne les établissements scolaires, la présence d'interlocuteurs transversaux en la personne de leurs professeurs-documentalistes.

La directive EAC, pour cette année 2019, invite ces responsables à faire évoluer leurs centres de documentation et d'information (CDI) vers des Centres de connaissances et de culture (CCC).

Plus d'information sur le site www.eduscol

Certaines régions, dont l'Île-de-France, ont aussi initié la fonction de médiateur culturel au sein de lycées. Pour comprendre le rôle et les enjeux de ce médiateur, ARCADI, ancienne agence culturelle francilienne avait réalisé le « *Guide de la mission médiateur culturel* » encore accessible en ligne www.arcadi.fr

E – L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour ce qui concerne les établissements d'enseignement supérieur, universités ou grandes écoles deux organismes sont à connaître :

- ANIMAFAC Le réseau des associations étudiantes

Ce réseau a pour principe de « créer des passerelles entre le monde étudiant et le reste de la société ».

Son implication dans la culture engage les étudiant.e.s « à aller au-delà de la simple pratique artistique et de réfléchir à la place de l'art étudiant, dans les campus, dans les villes ».

Pour soutenir ces initiatives estudiantines dans le domaine de la culture, il développe une ressource spécifique accessible en ligne ([ici](#)) complétée de fiches pratiques décrivant étape par étape le montage de projets.

En partenariat avec le ministère de la Culture, Animafac a réalisé le guide « Associations engagées : L'art au service d'une cause », mai 2013, 80 p. et accessible en ligne ([ici](#))

- AUC : Art+Université+Culture [A+U+C]

Il s'agit d'un réseau national de l'action culturelle dans les établissements d'enseignement supérieur.

Art+Université+Culture défend les enjeux des politiques culturelles dans l'enseignement supérieur.



Il fait reconnaître la place de l'action culturelle universitaire dans le paysage culturel français et s'inscrit, avec toutes ses spécificités, en complémentarité des politiques menées par les collectivités et les acteurs culturels du territoire. Plus d'information sur le site www.auc-asso.com

F – LES FONDATIONS QUI SOUTIENNENT L'EAC

Quelques fondations sont engagées au côté de l'éducation artistique et culturelle. Outre des soutiens financiers, certaines d'entre-elles mettent en accès sur leur site une ressource du montage d'un projet à son évaluation :

Fondation Bettancourt-Schuller (Voir le site [ici](#))

Fondation Carasso (Voir le site [ici](#))

Fondation Casino (Voir le site [ici](#))

Fondation Culture et Diversité (Voir le site [ici](#))

Fondation SNCF (Voir le site [ici](#))

[...]

G – LES FÉDÉRATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE

Travaillant en lien ou non avec les établissements scolaires, actifs soutien de l'éducation artistique et culturelle, ces organismes sont impliqués dans le développement d'actions de qualité à l'adresse de tous les publics et préoccupés du sort des plus isolés d'entre eux.

Elles œuvrent en mettant en avant des valeurs citoyennes et du « vivre ensemble » et défendent l'apport majeur des arts et de la culture.

Elles sont aussi les creusets d'une remise en perspective et de discussion de l'EAC :

Confédération des maisons des jeunes et de la culture de France (CMJCF) (Voir le site [ici](#))

Fédération Française des Maisons des Jeunes & de la Culture (FFMJC) (Voir le site [ici](#))

Ligue de l'enseignement (Voir le site [ici](#))

Peuple et culture (Voir le site [ici](#))

Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) (voir le site [ici](#))

[...]

Les dispositifs

Les dispositifs et opérations touchant à l'éducation artistique et culturelle sont nombreux. Ministères de l'Éducation nationale (MEN) et de la Culture (MC), accompagnés de leurs établissements publics connexes, les collectivités territoriales et les équipements culturels, les associations, tous potentiellement peuvent porter un projet et définir un nouveau dispositif ou une opération.

L'impact de l'organisation du territoire est important puisque, depuis les lois de décentralisation de 1983, l'État a confié les responsabilités des lycées aux Régions, des collèges aux Départements et des écoles aux Communes.

Le champ d'intervention des compagnies étant pluridisciplinaire, nous avons pris le parti de présenter tous les dispositifs en cours. La pratique d'actions transversales et interdisciplinaires est d'ailleurs fortement encouragée.

Ces dispositifs peuvent être amenés à évoluer dans le temps ou remplacés par de nouvelles propositions plus adaptées à une demande exprimée. Cette mouvance est un facteur déterminant qui ne permet pas de garantir la pérennité des liens avec les sources identifiées. Ainsi, la liste de ces dispositifs est, de facto, évolutive !

Les associations actives dans le domaine de l'EAC sont présentées au niveau de la rubrique des partenaires et interlocuteurs et complètent ces informations.

A – LES DISPOSITIFS « CADRES »

Contrat local d'éducation artistique et culturelle [CLEA] (Les dispositifs transversaux)

Présentation sur [DRAC-Pays de Loire](#)

Culture à l'université

Présentation sur [DRAC-Pays de Loire](#)

Culture et agriculture

Présentation sur [DRAC-Pays de Loire](#)

Parcours d'éducation artistique et culturelle [PEAC] (Les dispositifs transversaux)

Présentations sur [DRAC-Pays de Loire](#) et [Eduscol](#)

Plan mercredi

Présentation sur [Education.gouv.fr](#)

B – LES DISPOSITIFS

Ateliers artistiques [en collège et en lycée]

Présentation sur [DRAC-Pays de Loire](#)

Classes à horaires aménagés [portent uniquement sur la danse, la musique et le théâtre]

Présentation sur [DRAC-Pays de Loire](#) et sur [Eduscol](#)

Classes à projet artistique et culturel

Présentation sur Education.gouv.fr

Classes découvertes

Sur le site [Classes découvertes](#)

Enseignements de spécialités au lycée [La réforme en cours du lycée bouleverse assez profondément l'organisation de ces enseignements]

Présentation sur [DRAC-Pays de Loire](#) et Education.gouv.fr

Jumelage Éducation Artistique et Culturelle

Présentation sur [DRAC-Pays de Loire](#)

Résidences de territoire à vocation éducation artistique et culturelle (Les dispositifs transversaux)

Il peut s'agir de :

Résidence de création ou d'expérimentation.

Résidence de diffusion territoriale,

Résidence association.

Présentation sur [DRAC-Pays de Loire](#)

→ Voir aussi la Circulaire n° 2010/004 du 5 février 2010 relative à la dimension éducative et pédagogique des résidences d'artistes (charte nationale)

Sur Education.gouv.fr

S'ajoutent à cette liste des dispositifs territoriaux soutenus par des collectivités.

Jumelage avec un quartier prioritaire de la politique de la ville [QPV]

Présentation sur [DRAC-Pays de Loire](#)

Projet éducatif de territoire PEDT dans lequel le CLEA et/ou le CTL, CTE [Il peut devenir le volet culturel pour les villes ou territoires 100 % EAC]

Présentation sur Education.gouv.fr et consulter les fiches pratiques ([ici](#))

Et d'autres dispositifs académiques soutenus par des académies. Ils varient en fonction des choix faits par les territoires.

Une présentation du réseau des délégués académiques de l'éducation artistique et culturelle (DAAC) et un accès à la présentation de chacune des académies par le truchement d'une carte est disponible sur le site [Éduscol](#)

On peut citer aussi un dispositif soutenu par une organisation privée

Bourses de voyage Zellidja

Sur [Eduscol](#)

C – LES DISPOSITIFS PAR SECTEURS ARTISTIQUES ET CULTURELS

1 – Culture scientifique et technique

Ateliers scientifiques et techniques [AST]

Sur [Eduscol](#)

Génies de la construction 2019

Sur [Eduscol](#)

Olympiades nationales de mathématiques

Sur [Eduscol](#)

Semaine des mathématiques (11 -> 17 mars 2019)

Sur [Eduscol](#)

2 – Éducation à l'image / cinéma

a) Cinéma

(Dont un enseignement à travers un jeu pédagogique déployé par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) pour les plus jeunes, et des ciné-clubs en lycées)

Atelier du cinéma (kit CNC)

Sur le site du [CNC](#)

Le César des lycéens

Sur [Education.gouv.fr](#)

Cinéclub au Collège et au Lycée

Lire la présentation .pdf [Education.gouv.fr](#)

Collège au cinéma

Sur le site du [CNC](#)

École et cinéma

Présentation sur [Transmettrelecinéma.com](#)

Festival de films scolaires

Lire la présentation .pdf [Education.gouv.fr](#)

Fête du Court métrage

Sur [Eduscol](#)

Lycéens et apprentis au cinéma

Sur le site du [CNC](#)

Prix Jean Renoir des lycéens

Sur le site [Transmettrelecinéma.com](#)



b) Image

Éducation à l'image

Présentation sur [DRAC-Pays de Loire](#) et sur [Education.gouv.fr](#)

3 – Éducation aux médias et à l'information

(Vise en priorité les enfants de 11 à 13 ans)

Éducation aux médias et à l'information [et au numérique] (EMI)

Présentation sur [DRAC-Pays de Loire](#) et [Eduscol](#)

Programme Résidences de journalistes

Sur [Culture.gouv.fr](#)

4 – Histoire des arts

a) Arts plastiques

(Avec la fréquentation de lieux dédiés : musées, maisons des illustres, etc.)

1% artistique de l'école à l'enseignement supérieur

Présentation sur [DRAC-Pays de Loire](#)

Bande dessinée scolaire Concours 2018-2019 (→ 5 mars 2019)

Sur [Eduscol](#)

Bulles de mémoire (→ 15/03/2019)

Sur [Eduscol](#)

La classe, l'oeuvre ! (→ 18/03/2019)

Présentation sur [DRAC-Pays de Loire](#) et [Eduscol](#)

La Malette histoire des arts de la Réunion des musées nationaux – Grand Palais

Sur le site du [Grand Palais](#)

Mix'Art à l'école

Présentation sur [DAAC Créteil](#)

MuMo

Présentation sur [DAAC Créteil](#)

Un établissement, une œuvre

Présentation sur [DAAC Créteil](#)

b) Patrimoine

(Dont la visite de lieux patrimoniaux inscrite dans une démarche pédagogique élargie aux thèmes portés par ces lieux ou à leur histoire)

Bulles de mémoire (→ 15/03/2019)

Sur [Eduscol](#)



C'est mon patrimoine !

Présentation sur [DRAC-Pays de Loire](#)

La classe, le chantier !

Lire la présentation .pdf [Education.gouv.fr](#)

Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD)

Sur [Eduscol](#)

Flamme de l'égalité Concours (→ 13 mars 2019)

Sur [Eduscol](#)

Guide Enseigner le patrimoine

Lire la présentation .pdf [Education.gouv.fr](#) et sur [Eduscol](#)

Patrimoine en vues (→ 15/03/2019)

Sur [Eduscol](#)

c) Photographie

Dispositif Réseau Diagonal

Sur le site [Réseau Diagonal](#)

5 – Livre, lecture, oralité

(Dont le développement de la lecture à voix haute pour les plus jeunes et de l'éloquence en lien avec des organismes et associations partenaires œuvrant dans ce secteur notamment pour les contrats territoires lecture et écriture)

À l'école des écrivains. Des mots partagés

Sur [Eduscol](#)

L'Ami littéraire

Sur le site de la [Maison des écrivains et de la Littérature MEL](#)

Concours de nouvelles Étonnants Voyageurs

Sur le site [Étonnants Voyageurs](#)

Contrats territoires écriture [CTE]

Présentation sur [Education.gouv.fr](#)

Contrats territoires lecture [CTL]

Sur [Culture.gouv.fr](#)

Fondation pour l'écriture

Lire la présentation ([ici](#))



Lire et faire lire

Sur le site Lireetfairelire.org

Nuit de la lecture

Sur Eduscol et Culture.gouv.fr

Petits champions de la lecture (Théâtre, Spectacle vivant, Oralité)

Sur le site lespetitschampionsdelalecture.fr

Poésie en liberté (→ 01/04/2019)

Sur le site [Poésie en liberté](http://Poésie.en.liberté)

Prix Goncourt des lycéens

Sur Eduscol

Quart d'heure de lecture

Lire la présentation .pdf sur Eduscol

6 – Musique

(Avec le développement du chant choral et la signature de Chartes chorales)

Charte départementale pour la pratique vocale

Présentation sur [DRAC-Pays de Loire](http://DRAC-Pays.de.Loire) et le site Eduscol

Chartes chorales

Lire la présentation .pdf Education.gouv.fr

Chorales d'établissements scolaires

Sur Education.gouv.fr

Chroniques lycéennes

Sur le site [Chroniques lycéennes](http://Chroniques.lycéennes)

Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (DEMOS)

Sur Culture.gouv.fr

Élèves au concert

Lire la présentation .pdf sur Eduscol

Les enfants de la zique

Sur le site Francofolies

7 – Spectacle vivant

(Dont le développement du dispositif des Classes à projet artistique et culturelle (PAC), des Classes à horaires aménagés – notamment pour le théâtre –, de la ressource pédagogique – avec



notamment Educ'Arte et, plus largement, les sociétés de l'audiovisuel public qui travaillent à la réalisation d'une plateforme éducative pour tous. Ces dispositifs mobilisent les établissements labellisés du MC)

Lycéens en Avignon (Théâtre)

Présentation sur Education.gouv.fr

Petits champions de la lecture (Théâtre, Spectacle vivant, Oralité)

Sur le site lespetitschampionsdelalecture.fr

Plan tous en scène

Sur Culture.gouv.fr

Pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle (PREAC) spectacle vivant ANRAT

Sur le site de l'ANRAT

L'ANRAT est présentée plus largement dans la rubrique Partenaires et interlocuteurs car son action n'est pas réduite à l'apport de ressources.

Pour rappel, les autres disciplines artistiques ont aussi un PREAC référent.

Sources utilisées :

DAAC Créteil, Les opérations et dispositifs d'éducation artistique et culturelle ([ici](#))

DRAC Pays de la Loire, Rubrique Education artistique et culturelle : Glossaire des dispositifs ([ici](#))

Eduscol, Dispositifs et ressources liées à l'éducation artistique et culturelle ([ici](#))

Pour trouver les dispositifs nationaux référencés sur un territoire donné, les premiers interlocuteurs à consulter sont les directeurs de pôle et/ou conseillers en charge de l'éducation artistique et culturelle des Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) listées sur le site du MC ([ici](#)) et les délégués des Directions académiques à l'action culturelle (DAAC) dont le réseau est présenté sur le site Eduscol ([ici](#)).

On trouve des listes à jour dans le document en ligne :

"À l'école des arts et de la culture : 3 ans-18 ans : Pour l'école de la confiance" : conférence de presse du 17 septembre 2018 de Françoise Nyssen, Ministre de la Culture et Jean-Michel Blanquer Ministre de l'Éducation nationale, 37 p.

Lire le document .pdf Education.gouv.fr

III – Le statut juridique de l'intervenant

De nombreux artistes développent des activités d'éducation artistique et culturelle (EAC), de formation ou d'enseignement en parallèle de leur activité d'artiste interprète.

Bien que ces activités soient confiées à un artiste en raison de ses compétences, expériences et savoir-faire, l'activité d'artiste intervenant et l'activité d'artiste interprète doivent être appréhendées de manière strictement différente sur le plan du droit du travail, du droit de la sécurité sociale et sur le plan des règles d'assurance chômage.

Quel contrat ?

L'activité de l'artiste intervenant peut être exercée sous un statut indépendant (auto-entrepreneur, EURL, etc.) dès lors que l'artiste intervenant ne se trouve pas dans une situation de lien de subordination vis-à-vis de la structure au sein duquel est dispensé l'enseignement artistique.

Néanmoins, le plus souvent, l'artiste intervient dans le cadre d'un contrat de travail, puisqu'il existe généralement un lien de subordination entre lui et la structure faisant appel à lui. Ce lien de subordination est caractérisé par l'accomplissement d'un travail, sous l'autorité d'un employeur, ayant le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné. Tel est le cas lorsque l'artiste intervient dans un cadre bien précis, avec des horaires et des directives imposées par les organisateurs des ateliers.

Quelle rémunération ?

Un artiste intervenant doit être rémunéré à l'heure ou mensualisé. Le cachet étant un mode de rémunération strictement réservé aux artistes du spectacle pour leur travail de représentation sur scène, l'artiste intervenant ne peut être rémunéré comme tel.

Les conventions collectives du secteur du spectacle vivant ne prévoient pas de salaire minimum pour les artistes intervenants. Il est donc possible de se référer au SMIC comme base minimale légale de rémunération, étant toutefois entendu qu'une activité d'enseignement, d'atelier ou de formation nécessite un temps de préparation à ne pas négliger.

En revanche, une entreprise relevant de la convention collective de l'animation, par exemple une école de cirque ou de théâtre, parce qu'elle a pour activité principale l'enseignement, appliquera les dispositions spécifiques relatives aux rémunérations des enseignants.

Lorsque l'artiste intervient de manière indépendante, la rémunération est librement fixée.

Quel régime d'assurance chômage ?

Les activités d'enseignement au sens large, quand bien même elles sont dispensées par un artiste, relèvent en principe du régime général d'assurance chômage. Il est toutefois possible de comptabiliser jusqu'à 70 heures d'enseignement dans les 507 heures de travail nécessaires à l'ouverture ou le renouvellement des droits au régime spécifique d'assurance chômage des intermittents du spectacle. Ce plafond est porté à 120 heures pour les personnes âgées de 50 ans et plus.

Pour que ces heures soient prises en compte, trois conditions doivent être réunies :

D'une part, les heures d'enseignement doivent correspondre à la transmission des compétences

de l'artiste au titre de son art. Par exemple, un artiste de cirque doit enseigner le cirque. S'il donne des cours de danse ou des cours de théâtre, les heures ne seront pas prises en compte. D'autre part, l'artiste doit enseigner dans le cadre d'un contrat de travail, qu'il ait pris fin ou qu'il soit encore en cours. Les heures retenues sont celles qui sont comprises dans la période de recherche d'affiliation, c'est-à-dire sur les 12 derniers mois.

Enfin, l'enseignement doit être dispensé dans un établissement agréé.

La liste des établissements agréés a été élargie par l'accord du 28 avril 2016 relatif à l'indemnisation du chômage dans les branches du spectacle. Elle est fixée par un arrêté du 22 juillet 2016 (Arrêté n° ETSD1618115A). Il s'agit :

- des écoles, collèges, lycées publics et privés sous contrat, des universités, des établissements de formation professionnelle publics placés sous la tutelle de l'Etat ou des collectivités territoriales ;
- des structures de droit privé bénéficiant de financements publics, ou habilitées par l'Etat à dispenser la formation conduisant à un diplôme national, ou habilitées à délivrer un titre professionnel enregistré au répertoire national des certifications professionnelles ou à un diplôme d'enseignant dans le domaine du spectacle vivant, du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia (par exemple : un CFA) ;
- des structures de droit privé ou public bénéficiant d'un financement public relevant du champ des annexes VIII et X ;
- des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse, de l'art dramatique (conservatoires à rayonnement régional, départemental, communal ou intercommunal) ;
- des structures dispensant un enseignement artistique dans le domaine du spectacle vivant, répertoriés par les codes NAF 80.4 D., 92.3 K., et 85.52 Z. ;
- de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) ;
- Des organismes référencés par l'AFDAS.

Les compagnies ou théâtres sous statut de droit privé sont considérés comme des établissements d'enseignement agréés dès lors qu'ils perçoivent des financements publics. La notion de financement suppose que la subvention soit versée de manière récurrente et au moins une fois par an. Ainsi, un comédien qui donne des cours de théâtre au sein d'une compagnie structurée sous forme d'association et régulièrement subventionnée par le Conseil général peut voir ses heures prises en compte. En revanche, cela ne sera pas le cas si ce même comédien donne des cours chez un particulier ou dans une compagnie non subventionnée.

IV- Mots clefs de l'éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique et culturelle possède son langage avec ses particularismes. Ces mots sont comme des fenêtres qui ouvrent sur des politiques culturelles ou sociales et les débats de société dans lesquels État, collectivités et citoyens se trouvent engagés et au cœur desquels tous souhaitent inclure la culture comme principe actif. Leur maîtrise constitue la clef de voûte d'un projet EAC et garantit une compréhension claire par chacun des partenaires associés dans sa démarche.

Aucune définition n'est jointe à cette liste de mots clefs car ce sont les contours dans lesquels ils sont inscrits qui leur donnent vie et font sens. Les sources citées en fin de cette rubrique, parfois des manifestes, permettent de replacer ces mots dans leur contexte et d'en mesurer l'intérêt voir leur force. Cependant, le propre de la société étant de se renouveler, d'autres mots surgiront pour décrire d'autres réalités sociétales que la culture souhaitera investir. Ainsi, la liste de ces mots clefs est, de facto, évolutive !

A

Accès à la culture
Action culturelle
Acteurs éducatifs
Amateur
Aménagement des territoires
Aménagement culturel du territoire
Animateur
Animation socio-culturelle
Artiste intervenant
Artothèque

C

Charte de l'éducation artistique et culturelle
Centre d'art
Charte des missions de service public du spectacle vivant (1998)
Confrontation aux œuvres
Conventions régionales d'objectifs

D

Démocratie culturelle
Démocratisation culturelle
Dispositif
Outils et dispositifs de médiation
Diversité culturelle
Droits culturels

E

Éducation artistique et culturelle et sensorielle (EACS)
Éducation populaire
Équipements culturels
Éducation formelle
Éducation non formelle
Éducation informelle

F

Fédération d'éducation populaire

I

Insertion des jeunes en difficulté
Intervention artistique

L

Loi Liberté de création, l'architecture et le patrimoine (Loi LCAP)
Lycées agricoles

M

Médiation culturelle
Milieu rural
Musicien-intervenant / dumiste

P

Pactes territoriaux
Parcours d'éducation artistique et culturelle
Voir aussi: Temps de l'enfant
Pass culture
Pratique amateur
Pratique artistique
Pratique culturelle
Professeurs d'éducation socio-culturelle
Projets éducatifs globaux
Projets éducatifs locaux
Projets éducatifs territoriaux

Q

Quartier prioritaire
Quartiers prioritaires de la politique de la ville

R

Résidence d'artiste
 Résidence de création ou d'expérimentation
 Résidence de diffusion territoriale
 Résidence association
Rythmes scolaires

S

Structures culturelles

T

Transmission

Temps de l'enfant

Temps scolaire

Temps périscolaire

Temps extrascolaire

Voir : Parcours d'éducation artistique et culturelle

Territoire ou ville 100% EAC

Territoires prioritaires

Milieu rural isolé

Territoires ultramarins

Zones urbaines sensibles

Voir : Aménagement des territoires

Z

Zone de revitalisation rurale

Sources utilisées :

À l'école des arts et de la culture : 3 ans-18 ans : Pour l'école de la confiance

Télécharger le document [ici](#)

Consultation sur l'éducation artistique et culturelle «Pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture» /

Desplechin, Marie & Bouët, Jérôme ~ Lamboley, Claire. – France. Ministère de la culture et de la communication. Inspection générale des affaires culturelles. – Paris : Ministère de la culture et de la communication, 1/1/2013 . – 34 p.

Télécharger le document [ici](#)

Droits culturels

Accéder au site www.droitsculturels.org

EAC sur le site du ministère de la Culture et de la Communication

Accéder au site du MCC

[EAC Quelques grands axes](#)

[EAC Lexique](#)

[Réforme des rythmes éducatifs](#)

Médiation culturelle & Politique de la ville : un lexique / ~ Jammet, Yves. – France. Ministère de la Culture. – Paris, 1/4/2006

[Lexique composé de fichiers numérisés, conservés sous leur forme numérique et joint au dossier.]

Neuf essentiels pour l'éducation artistique et culturelle / ~ Ville, Sabine de. – Belgique. Bruxelles. Fédération Wallonie-Bruxelles. – Belgique ; Bruxelles : Culture & Démocratie, 1/10/2014 . – 112 p. – [Neuf essentiels]

Accéder au document [ici](#)

V- Principaux sigles et acronymes

Les acronymes et sigles désignent en lettres capitales des administrations, des équipements ou des associations mais aussi les dispositifs ou actions qu'ils mettent en place.

La réduction des intitulés originaux peut occulter la compréhension des grandes notions et rendre problématique l'identification des organismes à connaître lorsque l'on monte un projet d'EAC. La liste présentée ci-dessous permet de décoder, en les explicitant, les principaux sigles et acronymes à connaître.

Les instances d'État et des collectivités territoriales et les structures citées peuvent voir leurs organisations administratives modifiées au gré de missions nouvellement promues ou supprimées. Cette mouvance est un facteur déterminant qui ne permet pas de garantir la pérennité des liens avec les sources identifiées. Ainsi, la liste de ces acronymes et sigles est, de facto, évolutive !

A

AA : Atelier artistique

ADCF : Association des communautés de France

ADDM : Association ou office départemental(e) de développement des arts vivants

ADDIM, ADIAM, etc (Structures héritières des premiers plans de de l'enseignement musical sont devenues pour la plupart polyvalentes ou ont vu leur statut changé et leurs missions renforcées).

Voir leur déclinaison sur le site référent : www.arts.vivants-départements.fr

Pour les organismes régionaux (agences ou associations)

Voir le site référent PFI-Plate-Forme Interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel www.pfi-culture.org/fr

ADF : Assemblée des Départements de France

AH : Aménagements d'horaires

ANIMAFAC Le réseau des associations étudiantes

ANRAT : Association nationale de recherche et d'action théâtrale

AR : Agences régionales

ARIA : Association des rencontres internationales artistiques

ART : Artiste rencontre territoire

ARTCENA : Centre national des arts du cirque, de la rue et du théâtre

ARTS : Artiste rencontre territoire scolaire

ARVEJ : Aménagement des rythmes de vie de l'enfant et du jeune

AST : Ateliers scientifiques et techniques

ATSEM : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles

AUC : Art+Université+Culture [A+U+C]

B

Bac 2 TMD : Bac technologie des Techniques du théâtre, de la musique et de la danse

BIAC : Brevet d'initiateur aux Arts du cirque

BM : Bibliothèque municipale

BPJEPS : Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

C

CFBF : Confédération française des batteries et fanfares

CA : Certificat d'aptitude

CANOPÉ (Réseau Canopé) : Etablissement public de création et d'accompagnement pédagogiques

Ancien intitulé CNDP

CANOPÉEA : Collectif pour des assises nationales ouvertes sur les pratiques, l'éducation et les enseignements artistiques

CATE : Contrat d'aménagement du temps de l'enfant

CCC : Centre de connaissance et de culture

Voir CDI

CCN : Centre chorégraphique national

CCSTI : Centre de culture scientifique, technique et industriel

CCTDC : Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel

CD : Conseil Départemental

CDCN : Centre de Développement chorégraphique national

CDI : Centre de documentation et d'information

Voir CCC

CDN : Centre dramatique national

CEFEDM : Centre de formation des enseignants de la musique

CEL : Contrat éducatif local

CEMÉA : Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active

CEPI : Cycle d'enseignement professionnel initial

CEPIA : Centre d'études au partenariat et à l'intervention artistiques

CFMI : Centre de formation des musiciens intervenants

CHAD : Classe à horaires aménagés danse

CHAM : Classe à horaires aménagés musique

CHAT : Classe à horaires aménagés théâtre (2009)

CLÉA : Contrat Local d'Education et culturelle

CLP : Comité local de pilotage

CMF : Confédération musicale de France

CNAC : Centre national des arts du cirque

CNAREP : Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public

CNC : Centre national du cinéma et de l'image animée

CND : Centre national de la danse

CNDP : Centre national de la documentation pédagogique

Voir CANOPÉ

CNR : Conservatoire national de région

CNSAD : Conservatoire national supérieur d'art dramatique

CNSMDL : Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon

CNSMDP : Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

CNV : Centre national de la chanson, des variétés et du jazz

Les conservatoires à rayonnement territorial :

Sur le site www.culture.gouv.fr

CRC : Conservatoires à rayonnement communal

CRI : Conservatoires à rayonnement intercommunal

CRD : Conservatoires à rayonnement départemental

CRR : Conservatoires à rayonnement régional
CPO : conventions pluriannuelles d'objectifs
CR : Conseil régional
CRDP : Centre régional de documentation pédagogique
Voir CANOPÉ (Réseau Canopé)]
CTE : Contrats territoires écriture
CTL : Contrats territoires lecture
CTP : Comité territorial de pilotage
CVL : Conseil de vie lycéenne

D

DAAC : Délégation académique à l'action culturelle et à l'éducation artistique
DAC : Directeur des affaires culturelles
DAFPEN : Direction académique à la formation des personnels de l'Éducation nationale
DA-SEN : Directeur académique des services de l'Éducation nationale
anciennement Inspecteur académique
DASEN : Direction académique des services de l'Éducation nationale
anciennement Inspection académique
DAVL : Délégation académique à la vie lycéenne
DDJS : Direction départementale de la jeunesse et des sports
DE : Diplôme d'État
DEDAC : Département de l'éducation et du développement artistiques et culturels
DEMOS : Dispositif d'éducation musicale à vocation sociale
DEPS : Département des études de la prospective et des statistiques
DESCO : Direction des enseignements scolaires
DHG : Dotation horaire globale
DNSP : Diplôme national supérieur professionnel (de musicien, de danseur, de comédien, artiste de cirque)
DGCA : Direction générale de la création artistique
DRAAF : Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt
DRAC : Direction régionale des affaires culturelles
DRJSCS : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DSDEN : Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
DUMI : Diplôme universitaire de musicien intervenant

E

EMI : Education aux médias et au numérique
ENACR : École nationale des arts du cirque
ENM : École nationale de musique
EPS : Éducation physique et sportive
EROA : Espace rencontre avec l'œuvre d'art
ESC : enseignement socio-culturel (Lycées agricoles)
ESPE : École supérieure du professorat et de l'éducation

F

FFD : Fédération française de danse
FFEC : Fédération française des écoles de cirque
FIC : Fonds d'intervention culturelle



FIL : Formation d'initiative locale

FNADAC : Fédération nationale des directeurs des affaires culturelles

FNCC : Fédération nationale des collectivités pour la culture

FNCTA : Fédération nationale des compagnies de théâtre et d'animation

FRAC : Fonds régional d'art contemporain

H

HCEAC : Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle

I

IA : Inspection académique

IDEA : Association internationale théâtre-éducation

IEN : Inspecteur de l'Éducation nationale

Généralement inspecteur de circonscription pour le premier degré

IFAC : Institut français d'art choral

IGAC : Inspection générale des Affaires culturelles

IGEN : Inspection générale de l'Éducation nationale

INHA : Institut national d'histoire de l'art

IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres

J

JMF : Jeunesses Musicales France

L

LAC : Lieu d'art et de culture

LCAP : Loi création architecture et patrimoine

LOLF : Loi organique relative aux lois de finance

M

MAC : Module art et culture

MC : Ministère de la culture

MDL : Maison des lycéens

MÉL : Maison des écrivains et de la littérature

MEN : Ministère de l'Éducation nationale

MGI : Maison du geste et de l'image

MJC : Maison des jeunes et de la culture

MPAA : Maison des pratiques artistiques amateurs

N

NOTRe (Loi) : Nouvelle Organisation Territoriale de la République (2014)

O

OAE : Orchestre à l'école

P

PAC (Classe à PAC) : Classe à projet artistique et culturel (2001)

PAE : Projet d'action éducative

PAF : Plan académique de formation

PDF : Plan départemental de formation
PEAC : Parcours d'éducation artistique et culturelle
PEDT : Projet éducatif de territoire
PEI : Plan l'éducation aux images
PEI : Plateforme interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel
PNAC : Pôle national des Arts du Cirque
PNAR : Pôle national des Arts de la Rue
PNDP : Plan national de déploiement des PEAC
PNF : Plan National de Formation
PNP : Programme national de pilotage
PNR : Parcs naturels régionaux
PNR : Pôle national de ressources (.pdf 2002)
PRDF : Plan régional de développement des formations professionnelles
PRE : Programme de réussite éducative
PRÉAC : Pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle (2007)

Q

QPV : Quartiers prioritaires de la politique de la ville

R

Régions de France : Association des Régions de France
REP ou REP+ : Réseau d'éducation prioritaire
ROF : Réunion des opéras de France

S

SACD : Société des auteurs et compositeurs dramatiques
SACEM : Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique
SCÉRÉN : Service, culture, éditions, ressources pour l'Éducation nationale
Voir CANOPÉ (Réseau Canopé)
SEAM : Société des Editeurs et Auteurs de musique
SMAC : Scène de Musiques Actuelles
SC : Scène conventionnée d'intérêt général
SN : Scène nationale
SYNAVI : Syndicat national des arts vivants
SYNDEAC : Syndicat des entreprises artistiques et culturelles

T

TAC : Transmission artistique et culturelle
TMD (Bac 2 TMD) : Bac technologie des Techniques du théâtre, de la musique et de la danse
TN : Théâtre national

V

VCPE : Volet culturel du projet d'établissement

Sources utilisées :

Éducation artistique, l'éternel retour ? Une ambition nationale à l'épreuve des territoires / BORDEAUX,
Marie-Christine & DESCHAMPS, François. – Toulouse : L'Attribut, 1/7/2013 . – 176 p. – [La Culture en
Questions] [Glossaire présenté en pages 169-171]

En savoir plus www.editions-attribut.fr

Je monte un projet théâtre ! : Enjeux, actions et ressources : Guide pratique à partir de l'exemple de l'académie de Nantes / BIHAN, Nolwenn & DOTEAU, Anne & EVEN, Patrick. - France. Angers. Pôles national de ressources Théâtre. - Angers : Scéren CRDP Pays de la Loire : Nouveau Théâtre d'Angers : IUFM Pays de la Loire, 1/1/2006 . - 59 p.

Voir p.56 de ce document : « Sigles et acronymes »

Télécharger ce document www.nta-angers.fr

Sur le site du CRDP de Lille, Rubrique « Glossaire » (màj 2013) sur le site [PartAGER](#)



VI - Repères et ressources

Pour commencer ce repérage de sources, nous proposons un état de l'information sur l'éducation par l'art réalisé en avril 2017 par Christine Bolze qui fut responsable de l'organisme Enfance Art et Langage, lieu ressource lyonnais.

L'occasion d'un point généreux et précis qui rassemble l'offre foisonnante sur cette thématique : *Vers une plateforme nationale et territoriale de l'éducation artistique et culturelle : Agir par la ressource, démultiplier par la coopération*. Contribution de Christine Bolze, avec la complicité du Collectif « Pour l'Éducation par l'art », avril 2017, 45 p. [PDF](#)

A – DISCOURS ET DOCUMENTS MINISTÉRIELS

Vade-mecum du Haut Conseil à l'éducation artistique et culturelle novembre 2018 [PDF](#)

Charte pour l'éducation artistique et culturelle octobre 2018 [PDF](#)

Éducation artistique, clé de voûte de l'accès à la culture septembre 2018 [PDF](#)

À l'école des arts et de la culture de 3 à 18 ans septembre 2018 [PDF](#)

B – ÉTUDES ET RAPPORTS

1 – État

L'évaluation de la politique d'éducation artistique et culturelle : quelles modalités, quels indicateurs ? Rapport rédigé par Renaud Ferreira De Oliveira & Pascal-Raphaël Ambrogi de Inspection générale de l'éducation nationale, Ministère de l'éducation nationale, Janvier 2019, 135 p. [PDF](#)

Les territoires de l'éducation artistique et culturelle Rapport au Premier ministre établi par Sandrine Doucet Députée de la Gironde, 2017, 107 p. [PDF](#)

Vers la démocratie culturelle : Avis du Conseil économique, social et environnemental [CESE] Marie-Claire Martel rapporteur au nom de la section de l'éducation, de la culture et de la communication, novembre 2017, 194 p. [PDF](#)

2 – Région

Enquête Éducation Artistique et Culturelle 2015-2016 : Provence-Alpes-Côte d'Azur Réalisée par l'agence culturelle ARCADE sur la demande de la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2017. [PDF](#)

3 – Département

Etude sur les dispositifs départementaux d'éducation et de soutien et aux arts vivants et aux arts plastiques Rapport établi par Jean-Marie Colin, Inspecteur de la Création, des Enseignements Artistiques et de l'Action Culturelle et à Aurélien Djakouane, sociologue, chercheur associé au CEPEL (CNRS-Université de Montpellier 1), Ministère de la Culture : Assemblée des Départements de France : Fédération nationale des organismes départementaux de développement des arts vivants musique - danse - théâtre et Canopéea (Collectif pour des Assises Nationales Ouvertes sur les Pratiques, l'Éducation et les enseignements Artistiques). [PDF](#)

4 – Ville

Réussir la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, France Urbaine, mai 2018, 88 p.

[PDF](#)

5 – Milieu rural

Territoires de cultures, cultures de territoires : quand élus, artistes et habitants co-investissent les territoires ruraux, Agence pour le développement du spectacle vivant en Rhône-Alpes, La Nacre, 2017, 44 p. [PDF](#)

C – OUVRAGES

1 – Politique et enjeux de l'Éducation par l'art

Petite enfance : art et culture pour inclure Christelle Haussin, Sylvie Rayna, Marie Nicole Rubio et Paulette Séméria, Éditions érès, coll. Enfance & parentalité, 2019, 286 p.

Présentation de l'éditeur : [Eres Éditions](#)

Agir par la culture : Acteurs, enjeux et mutations des mouvements culturels Lionel Arnaud, Éditions de l'Attribut, coll. La culture en question, 2018, 318 p.

On en parle :

Lucas Graeff, « Lionel Arnaud, Agir par la culture. Acteurs, enjeux et mutations des mouvements culturels », Lectures [En ligne], Les comptes rendus, 2018, mis en ligne le 18 octobre 2018, consulté le 07 février 2019. URL ([ici](#))

L'éducation artistique dans le monde. Récits et enjeux Ouvrage collectif sous la direction d'Éric Fourreau, Éditions de l'attribut, 2018, 320 p.

On en parle :

Lucas Graeff, « Éric Fourreau (dir.), L'éducation artistique dans le monde. Récits et enjeux », Lectures [En ligne], Les comptes rendus, 2019, mis en ligne le 21 janvier 2019, consulté le 21 janvier 2019. URL ([ici](#))

Évaluer les dispositifs éducatifs et socioculturels Olivier De Brito, Champs social Éditions, Coll. ETP/Éducatifs, territoires, partenariats, 2018, p.120

Présentation de l'éditeur : [Champ social](#)

2 – Médiation / Participation

La médiation culturelle : Expérience esthétique et construction du Vivre-ensemble Jean Caune, Éditions Presses Universitaires de Grenoble (PUG), coll. Communication, Médias et Sociétés, 2017, 276 p.

On en parle :

Jean-Charles Chabanne, « Jean Caune, La Médiation culturelle. Expérience esthétique et construction du Vivre-ensemble », Questions de communication, 33 | 2018, mis en ligne le 01/09/2018, consulté le 07 février 2019. URL ([ici](#))

Participation et médiation(s) : Nouveaux regards pour de nouveaux enjeux Sous la direction de Danielle Pailler et Caroline Urbain, L'Harmattan éditions, coll. Logiques sociales, 2018, 259 p.

Présentation de l'éditeur : [L'Harmattan](#)



3 – Droits culturels

Liberté de création, architecture et patrimoine : regards croisés sur la loi du 7 juillet 2016 Sous la direction de Philippe Mouron préface Jean-Marie Pontier, Presses universitaires d'Aix-Marseille, coll. Droits, pouvoirs et sociétés, 2018, 143 p.

Présentation éditeur au lien : [LGDJ](#)

4 – Intervention artistique

Transmettre : Art – Pédagogie – Sensible Atelier de recherche sur la formation des artistes et des enseignants, Éditions de l'Attribut, coll. Culture & société, 2018, 298 p.

Présentation de l'éditeur : [L'Attribut](#)

Créer avec le jeune public : La participation dans les projets artistiques et culturels L'A. Agence Culturelle Nouvelle Aquitaine, 2018, 24 p. [PDF](#)

Enfants et artistes ensemble : Recomposition de l'enfance, refondation des politiques de l'enfance Sous la direction d'Alain Kerlan et André D. Robert, Presses Universitaires de Nancy (PUN) : Éditions Universitaires de Lorraine, coll. Question d'éducation et de formation, 2016, 234 p.

Présentation de l'éditeur : [LCDPU](#)

5 – Disciplines artistiques

a) Théâtre

Pratiquer le théâtre au collège et au lycée : De l'expression à la création théâtrale Sophie Balazard & Élisabeth Gentet-Ravasco, Éditions L'Agapante & Cie / coll. Pratiques de la Scène, 2018, 190 p.

Présentation de l'éditeur : [Éditions L'Agapante & Cie](#)

L'atelier d'improvisation théâtrale : Im-pro-visée Christophe Nançoz, préface de Marie-Jeanne Liengme, Éditions Chronique sociale, coll. Savoir communiquer, 2018, 114 p.

Présentation de l'éditeur : [Chroniques sociales](#)

b) Cirque

Cirque en action(s) : Manifeste pour une action artistique et culturelle réaffirmée Les chantiers de Territoires de cirque, septembre 2018, 52 p., gratuit [PDF](#)

Présentation du document : [Artcena.fr](#)

Le cirque, une école du vivre : pratique artistique : une éducation de la relation à soi, aux autres et au monde Corinne Covez préface de Marie-Pierre Lassus postface d'Alain Vulbeau, L'Harmattan éditions, coll. Logiques sociales. Etudes culturelles, 2017, 236 p. (Bibliogr. Sites web)

Présentation de l'éditeur : [L'Harmattan](#)

D – AUTRES PISTES, SITES

ANRAT (Voir le site [ici](#))

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCOLES DE CIRQUE (Voir le site [ici](#))



Concevoir son projet d'éducation artistique et culturelle.docx

www.artcena.fr / contact@artcena.fr

© Document établi par ARTCENA, pour toute utilisation de ce travail, merci de signaler votre source.

FONDATION CASINO

Osez le théâtre (Voir le site [ici](#))

FONDATION CARASSO (Voir le site [ici](#))

Guides « La Boussole de l'Art Citoyen » (Outils d'évaluation)

1. Renforcer l'impact de votre projet grâce à l'évaluation, 2019, 15 p. [PDF](#)

2. Le catalogue de l'impact, 2019, 2 p. [PDF](#)

FONDATION CULTURE & DIVERSITÉ (Voir le site [ici](#))

Pratique de l'improvisation théâtrale dans le cadre scolaire, 2017, 10 p. [PDF](#)

Prix de l'audace artistique et culturelle (Voir la page [ici](#))

Boîte à outils « Concevoir son projet d'éducation artistique et culturelle »

Publication réalisée par l'équipe d'ARTCENA

Coordination :

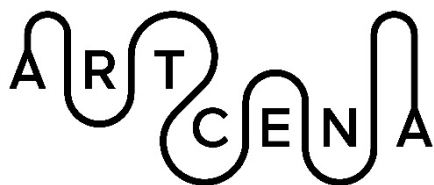
Laure Favret, responsable de la plateforme Services aux professionnels

Rédaction :

Gwénola David, directrice générale

Marie-Pierre Ghribi-Bianchi, responsable de la documentation
Théâtre et coordinatrice du programme archives Théâtre

Xavier Schmitt, chargé d'information juridique



ARTCENA, Centre national des arts du cirque, de la rue et du théâtre

ARTCENA est un lieu de ralliement qui conforte le développement des arts du cirque, de la rue et du théâtre. Il accompagne au plus près les professionnels, tout en répondant aux besoins des enseignants, étudiants et chercheurs mais aussi du grand public.

Il déploie ses missions autour de trois axes :

- le partage des connaissances, avec un portail numérique de référence et des éditions ;
- l'accompagnement des professionnels, grâce à l'apport de conseils et d'ateliers sur les questions de production, de réglementation, de métiers et de parcours de formations ;
- le soutien au rayonnement des arts du cirque, de la rue et du théâtre, par différents dispositifs favorisant la promotion, la créativité (Aide à la création de textes dramatiques, Grands Prix de Littérature dramatique) et le développement international (réseaux Circostrada et Contxto, Quadriennale de Prague 2019...).

ARTCENA nourrit la réflexion et l'innovation avec des débats et des laboratoires en concertation avec les professionnels de ces trois secteurs.

L'équipe d'ARTCENA accueille ses publics à Paris :

ARTCENA

68, rue de la Folie Méricourt
75011 Paris
Tél : 01 55 28 10 10
contact@artcena.fr

Et les informe en ligne :

www.artcena.fr
[Facebook](#) / [Twitter](#) / [Instagram](#) / [Soundcloud](#) / [Vimeo](#)



ARTCENA est subventionné par le ministère de la Culture –
Direction générale de la création artistique (DGCA)